



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des écoles et de l'enseignement à Mayotte

Question écrite n° 3982

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les difficultés rencontrées dans les établissements scolaires de Mayotte après le passage du cyclone Chido. Les dégâts causés par cette catastrophe naturelle ont gravement impacté les infrastructures scolaires, retardant la rentrée pour de nombreux élèves et enseignants. À ce jour, plusieurs écoles, collèges et lycées restent fermés ou fonctionnent dans des conditions précaires, avec des salles de classe inutilisables, des toits endommagés et des équipements défaillants. Cette situation suscite une vive inquiétude chez les parents, les enseignants et les élèves. Le manque de moyens pour sécuriser et réhabiliter rapidement les bâtiments aggrave les inégalités d'accès à une éducation de qualité. Certains élèves, particulièrement ceux en classes d'examen, pourraient voir leur scolarité durablement impactée. Cette crise semble également alimenter une fuite d'élèves vers d'autres territoires, notamment La Réunion et la métropole, au détriment du système éducatif local. Face à ces défis, il lui demande quelles mesures concrètes et quels engagements il envisage pour répondre à l'urgence de cette situation, garantir des conditions d'apprentissage dignes et sécurisées à Mayotte et assurer un avenir éducatif stable et équitable pour les jeunes de ce territoire.

Texte de la réponse

Dès la survenue du cyclone, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec les services de l'État, s'est mobilisé pleinement pour apporter le soutien nécessaire à l'ensemble du personnel éducatif et préparer activement le retour des élèves. En première intention, le centre ministériel de crise a été immédiatement activé pour apporter une réponse d'urgence (aux personnels touchés, évaluation des dommages dans les écoles et les établissements, etc.) et un suivi fin de la situation en lien avec le rectorat. Les établissements scolaires les moins impactés ont permis d'accueillir des sinistrés et des personnes réfugiés jusque début janvier. À partir de janvier, la priorité a été donnée à la réouverture des écoles et des établissements pour permettre aux élèves de retrouver dès que possible des conditions stables d'apprentissage. Pour préparer cette rentrée scolaire, le ministère a agi sur quatre principaux paramètres. Premièrement, il a œuvré pour permettre aux écoles et aux établissements d'accueillir ses personnels et les élèves dans de bonnes conditions. La priorité a été donnée à la sécurisation passive et périphérique des écoles et des établissements. Des mesures compensatoires ont été prises comme l'installation de clôtures, l'organisation de visites de conseil et de prévention en lien avec les services départementaux, ainsi que le recrutement de personnels en « parcours emploi compétences » pour le premier degré et d'équipes mobiles de sécurité pour le second degré. Afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage aux élèves, des fournitures scolaires ont été distribuées dans l'ensemble des écoles et des établissements. Le mobilier scolaire, actuellement en cours d'acheminement par bateau, est également renouvelé. Deuxièmement, le ministère, conscient des défis auxquels sont confrontés les personnels affectés à Mayotte, les a accompagnés dans la reprise des activités et la préparation de la rentrée par un ensemble de mesures. Tout d'abord, une opération de prise de contact a été déployée afin d'évaluer précisément les besoins des personnels. Plus de 7 000 appels ont ainsi été passés via des cellules dédiées installées dans les rectorats métropolitains. Cette démarche a permis de recueillir des informations essentielles concernant les conditions de logement, de transport ainsi que les besoins éventuels en accompagnement psychologique, médical ou social. Par ailleurs, afin de soutenir

l'ensemble des personnels, deux vagues d'aide exceptionnelle ont été mises en place. Dans une perspective plus durable, un plan d'attractivité et de fidélisation a également été annoncé afin de renforcer le vivier des personnels exerçant à Mayotte. En complément, des ressources pédagogiques ont été mises à disposition pour faciliter la préparation de la rentrée scolaire et trois permanences d'écoute psychologique ont été installées dans les établissements scolaires afin d'offrir un espace de parole et de soutien aux personnels. Troisièmement, le ministère a travaillé à assurer la continuité pédagogique dans des conditions adaptées. Afin de garantir la continuité des apprentissages dans un contexte exigeant, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Tout d'abord, chaque école et établissement a élaboré un plan de reprise adapté aux circonstances locales. Cela s'est traduit par la mise en place de rotations, l'accueil des élèves dans des écoles de proximité en cas de fermeture temporaire, ainsi que le déploiement de ressources pédagogiques à distance, notamment grâce à la mobilisation de la chaîne Lumni. Concernant les examens, des ajustements ont été apportés afin de garantir l'équité pour tous les candidats. Certaines épreuves ont ainsi été aménagées, avec un recours accru au contrôle continu et un assouplissement des modalités d'évaluation. Enfin, soucieux du bien-être des élèves, nous avons veillé à maintenir actives les cellules d'écoute psychologique, qui restent accessibles à ceux qui en ont besoin. Quatrièmement, un soutien et un renfort aux services du rectorat ont été apportés. Les personnels présents sur l'île au moment de la tempête ont été particulièrement mobilisés tout au long de la crise. Une mission composée de deux inspecteurs généraux et un inspecteur académique-inspecteur pédagogique régional a été mise en place le 4 janvier pour une durée d'un mois afin de soutenir le rectorat dans le suivi de la crise en lien avec les services centraux (centre interministériel de crise et centre ministériel de crise). La mission a été étayée pour renforcer le suivi RH, sécuritaire, logistique et du bâti. De même, 18 personnels de direction volontaires métropolitains ont été missionnés pour soutenir les collèges et lycées, et 6 conseillers pédagogiques de circonscription pour soutenir les inspecteurs de l'éducation du premier degré. Enfin, la mise en place d'une mission interministérielle dédiée à la reconstruction de Mayotte, dirigée par le général Pascal Facon, permettra d'assurer la continuité de ces mesures et d'élaborer un plan d'action de moyen et long terme concernant notamment la réhabilitation du bâti scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3982

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 664

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8739